



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### cartes bancaires

Question écrite n° 118675

#### Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation, sur les conditions d'utilisation de la carte bleue pour les paiements. C'est sans doute un moyen très pratique et très utilisé comme moyen de sécurité à la place de l'argent liquide. Mais l'utilisation en est malheureusement limitée pour les achats quotidiens par le fait de l'imposition d'un montant minimum qui prive les petits acheteurs des avantages du système et les contraint à posséder de l'argent liquide en permanence sur eux. Il lui demande si des modalités peuvent être envisagées pour améliorer les conditions de cette utilisation de la carte bleue.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Bernard Perrut](#)

**Circonscription :** Rhône (9<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 118675

**Rubrique :** Moyens de paiement

**Ministère interrogé :** Commerce, artisanat et consommation

**Ministère attributaire :** Économie, finances et commerce extérieur

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 septembre 2011, page 10201

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)